

Séance du 20 Mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
14/05/2025		
Date d'affichage		
21/05/2025		

DCM N° 2025-31

L'an deux mil vingt-cinq

Et le vingt mai

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

16 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

BATTESTI Gilles a donné procuration à BIAGGINI Jean

SILVESTRI Dominique a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

M.FABRIZY Bernard a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

UGOLINI Nuria a donné procuration à ALBERTINI Francine

NAPPO Michelle a donné procuration à FINI René

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI-PIACENTINI Céline

7 Absents : MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, FICO Aurélie

Madame LOMBARDO Florence est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Admission créance éteinte TLPE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le référentiel budgétaire et comptable M57,

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal, la demande d'admission en créance éteinte du comptable public en date le 12 mai courant (motif : clôture insuffisance actif sur RJ-LI) d'un produit irrécouvrable d'un montant de 1 540 € correspondant à un titre de recette de l'exercice 2017 du budget principal,

Elle rappelle que l'admission en créance éteinte arrête toute action de recouvrement.

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE

- L'admission en créance éteinte de la somme de 1 540 €, conformément à la demande du comptable public ci-annexée,

DIT

- Que les crédits nécessaires à cette annulation sont inscrits au chapitre 65 du Budget Principal.

AUTORISE

- Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 21400 - FURIANI

N° de la liste : 7552652015

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BORGIO, le 12 mai 2025
Catherine REBECCAI



Adjointe de la Responsable du SGC de BORGIO

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 540,00 €	
Total	1 540,00 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2017	R-1-13-13		VIAL MENUISERIES	Clôture insuffisance actif sur RJI-LJ	97-RODP	6542	1 540,00			
			Total pour VIAL MENUISERIES				1 540,00			
			TOTAL DE LA LISTE				1 540,00			